



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 10 MARS 2026

Présents : Mmes BOURDELLÈS, DUPREY (arrivée à 21h10), DUREUIL, LOPEZ, MILLAN,
MM ASSELINE, BENARD, BOCOGNANO (arrivée à 20h45), LAIGNEL, LANDREIN, MEYER
Absents : M. LECARDONNEL
Pouvoirs : M. DUCLOS donne pouvoir à Mme BOURDELLÈS

Secrétaire de séance : Mme MILLAN

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 10 février 2026 :
Vote : 10 voix POUR

DELIBERATIONS

1. Présentation du compte de gestion 2025

Le compte de gestion n'ayant pu être transmis par la Trésorerie, cette délibération est reportée à une date ultérieure.

2. Présentation du compte administratif 2025

Le compte de gestion 2025 n'étant pas voté, il n'est pas possible de voter le compte administratif 2025. Cette délibération est donc reportée à une date ultérieure.

Cependant, le compte administratif 2025 est présenté en séance :

➤	<u>Section de fonctionnement</u>	
	Prévision	1 576 615,77 €
	Recettes	813 538,25 €
	Dépenses	800 743,00 €
	Résultat de l'exercice	12 795,25 €
	Excédent de clôture	843 002,02 €
➤	<u>Section d'investissement</u>	
	Prévision	752 570,00 €
	Recettes	710 154,03 €
	Dépenses	655 803,47 €
	Résultat de l'exercice	54 350,56 €
	Excédent de clôture	282 163,74 €

Le faible résultat de l'exercice 2025 en fonctionnement s'explique par le fait qu'une somme correspondant à une subvention de 114 649 € reçue et affectée par erreur en fonctionnement en

2024, a été transférée de la section de fonctionnement vers la section d'investissement en 2025.

3. Affectation des résultats

Le compte administratif n'étant pas voté, il n'est pas possible de voter l'affectation des résultats. Cette délibération est donc reportée à une date ultérieure.

4. Vote des Taux d'imposition

20h50 : arrivée de M. Bocognano.

Pour le budget 2026, il est proposé de maintenir les taux de l'année précédente.

Les taux communaux proposés sont donc les suivants :

Taxe foncière sur le bâti : 37,95 %

Taxe foncière sur le non bâti : 33,70 %

Taxe d'habitation (pour les maisons secondaires) : 14,72 %

Vote : Accord à l'unanimité des votants (11 voix)

Les taux communaux sont inchangés. Cependant, les bases sur lesquelles s'appliquent ces taux devraient être revalorisées par les services de l'État.

D'autre part, la méthode de calcul de la taxe foncière change et certaines propriétés pourraient être réévaluées.

5. Vote des subventions aux associations

Le tableau suivant est présenté en séance :

COMPTE 65748 : Subvention aux associations	Proposition 2026
ADMR	500 €
Amicale laïque	400 €
APE	350 €
ASLO	260 €
Comité d'animation	350 €
Cote 112	250 €
Godillots baronnais	350 €
Gym enfants Odon	300 €
Jeunes agriculteurs	200 €
Judo club fayacain	200 €
Jumelage allemand	350 €
Jumelage anglais	350 €
Jumelage anglais – 40ème anniversaire	650 €
TC2O	120 €
Association Trail Bois Baron (ATBB)	350 €
UNC	250 €
Divers	3500 €

Il est ensuite procédé au vote :

- Jumelage allemand : M. Laignel, président, ne participe pas au vote. Pour : 10 voix

- ATBB : M. Meyer, président, ne participe pas au vote. Pour : 10 voix

- Comité d'animation : Mme Lopez, secrétaire et Mme Millan, trésorière, ne participent pas au vote. Pour : 9 voix
- Pour l'ensemble des autres subventions : accord à l'unanimité des présents et représentés (11 voix)

6. Budget primitif 2026

Fongibilité des crédits : il est proposé d'autoriser M. Le maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- fonctionnement : 7 %
- investissement : 7 %

L'unanimité des membres présents et représentés étant d'accord avec cette proposition, cette autorisation sera inscrite dans les informations générales du budget.

Bien que l'affectation des résultats n'ait pas été votée, il est possible en accord avec la Trésorerie de voter le budget 2026, en se basant sur la reprise anticipée des résultats suivante :

Excédent de fonctionnement communal	843 002,02 €
Excédent de fonctionnement du CCAS	9 562,18 €

Total excédent de fonctionnement	852 564,20 €

Les dépenses engagées en 2025 à reporter en 2026 sont de 266 703 €. Cette somme étant inférieure à l'excédent de clôture en investissement, il n'est pas nécessaire d'alimenter le compte 1068.

- Affectation provisoire du résultat de fonctionnement :

Recettes d'investissement - compte 1068 :	0 €
Excédent de fonctionnement affecté au R002 :	852 564,20 €
- Affectation provisoire du résultat d'investissement :

Excédent d'investissement affecté au R001 :	282 163,74 €
---	--------------

Conformément aux nécessités de la gestion communale et aux propositions des différentes commissions, le budget 2026 est équilibré :

- En section de fonctionnement à 1 600 276,20 €
- En section d'investissement à 890 001,80 €

Les crédits sont votés par nature et par chapitre.

Le budget primitif 2026 est adopté à l'unanimité des votants et représentés (11 voix)

7. Subvention au Comité d'animation

Afin de rembourser le Comité d'animation de frais engagés pour de l'animation communale (2 concerts et une pièce de théâtre), M. Le maire propose d'attribuer une subvention de 1200€ à cette association.

Mme Lopez, secrétaire et Mme Millan, trésorière, ne participent pas au vote.

Vote : 9 voix POUR

Informations

- L'école va proposer à l'ensemble des élèves, de la maternelle au CM2, un projet théâtre.

Le coût de ce projet s'élève à 4810 € dont 2710 € financés par la coopérative scolaire, 1500 € par l'APE et 600 € par la mairie.

La subvention exceptionnelle de 600 € versée par la mairie est comprise dans la somme de 2000€ à la coopérative scolaire inscrite au BP 2026.

21h10 : arrivée de Mme DUPREY

- Transports scolaires :

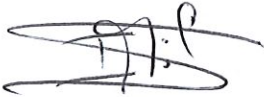
A priori, la Région validerait le fait que le bus pour le collège passe vers 8h, à partir de la rentrée de septembre 2026. Nous sommes en attente d'une confirmation écrite.

Urbanisme

Dépôt de certificats d'urbanisme :	8è Delle 1 chemin des Petites Bruyères
Dépôt de déclarations préalables :	8 chemin du Ponchet – construction véranda 3 impasse du Parc – Pose fenêtre de toit 7 chemin des Chapelains – construction pergola 4 chemin de la P. Graville – transformation porte/fenêtre
Dépôt de permis de construire :	néant

La séance est levée à 21h20

La secrétaire de séance
Isabelle MILLAN



Le Maire
Georges LAIGNEL

